

**Comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station****COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ****Tenue le 1^{er} avril 2016 à 13 h 30****Au LET d'Hébertville-Station****100, Rang 9 Sud Hébertville-Station****Présences :**

M. Hamid Benouanass, conseiller d'Hébertville-Station, représentant de la municipalité locale où est situé le LET

M. Marco Bondu, Organisme de bassin versant du Saguenay, organisme régional voué à la protection de l'environnement

Mme Monique Laberge, présidente du conseil d'administration, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay Lac-Saint-Jean

M. Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire

M. Serge Pilote, président de l'Association des propriétaires du Lac Bellevue, groupe local susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement

M. Yvan Thériault, conseiller de Saint-Bruno, représentant de la municipalité où est situé le chemin du LET

Personnes-ressources :

Mme Stéphanie Fortin, directrice des communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

M. Dominic Simard, responsable des lieux d'enfouissement de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

M. Jonathan Ste-Croix, directeur des opérations, infrastructures et équipements de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Absences :

M. Louis Ouellet, maire de L'Ascension de N.S., représentant de la MRC où est situé le LET

M. Léon Maltais, représentant des citoyens d'Hébertville-Station, municipalité où est situé le LET

M. Gilles Fortin, représentant des citoyens de Saint-Bruno, municipalité où est situé le chemin du LET

1. Mot de bienvenue

M. Serge Pilote, souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pilote fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Accueil des membres
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du compte-rendu du 4 décembre 2015
4. Suivi des opérations du LET
5. Suivi des consultations publiques du PGMR
6. Suivi entente Saguenay
7. Présentation plan social – projet Saguenay
8. Suivi BAPE (poursuite de la lecture du rapport de 2014)
9. Prochaine rencontre
10. Levée de l'assemblée

Il demande aux membres présents d'enlever le point 8 concernant le suivi du BAPE car il considère que cet exercice nécessite du temps et l'ordre du jour est très chargé aujourd'hui. Il propose de remplacer ce point par la lecture d'une résolution qu'il a reçue de la part de la municipalité de Saint-Bruno. Les membres sont d'accord.

3. Lecture et adoption du compte rendu du 4 décembre 2015

M. Pilote poursuit et demande s'il y a des questions et/ou commentaires à propos du dernier compte-rendu ? Pas de commentaire.

4. Suivi des opérations du LET

M. Pilote cède la parole à M. Jonathan Ste-Croix pour les suivis du LET. M. Ste-Croix débute par la présentation du rapport annuel.

Matières résiduelles enfouies

Tonnage résidentiel :	28 030 tm
-----------------------	-----------

Tonnage commercial :	17 368 tm
----------------------	-----------

Résidu écocentre :	<u>5 103 tm</u>
--------------------	-----------------

Tonnage total :	50 501 tm
------------------------	------------------

<i>Matières récupérées :</i>	<i>16 tm</i>
------------------------------	--------------

Matériel de recouvrement

CRD broyé :	10 758 tm
Résidus d'incinération	19 948 tm
Sable	5 156 tm
Autre	<u>3 738 tm</u>
Tonnage Total	39 600 tm

M. Pilote se demande qu'est-ce qu'il y a dans la catégorie des matières récupérées ? M. Ste-Croix répond que ce sont essentiellement des pneus et des métaux. M. Pilote se demande comment la RMR procède pour la récupération de ces matériaux ? M. Ste-Croix répond que c'est l'opérateur de pelle mécanique qui s'en occupe. Lorsqu'il voit une matière qui se récupère, il arrête son opération, ramasse la matière et la met de côté dans un conteneur pour ensuite l'expédier chez des recycleurs.

M. Thériault se demande qui doit normalement s'occuper de la récupération des pneus ? M. Ste-Croix répond que ce sont les garages qui chargent un montant à l'achat pour payer cette dernière. M. Thériault se demande qui conserve l'argent dans ce cas ? M. Ste-Croix répond que c'est RECYC-QUÉBEC par le biais de son programme de gestion de pneus hors d'usage. Comme la plupart des garages et autres organisations et entreprises qui vendent des pneus neufs ou usagés, la RMR est un point de collecte. Cette matière est gérée par ce programme donc revient à coût zéro pour la RMR à l'exception des pneus avec jantes ou hors normes. Ces pneus ne sont pas soumis à cette REP (responsabilité élargie des producteurs) donc peuvent être problématiques car il en coûte quelque chose à son propriétaire qui veut s'en départir. Mme Laberge se demande si l'on retrouve plus de pneus qu'avant dans le site. M. Dominic Simard répond que non. Avant 2009 il était encore possible de les enfouir, mais maintenant c'est interdit. M. Ste-Croix ajoute que la RMR a toujours mis l'emphasis sur le ramassage des pneus. Mme Laberge demande si la RMR a l'intention d'ajouter ces messages dans ses publicités ? M. Guy Ouellet répond que oui, la RMR parle de ces enjeux dans ses interventions de sensibilisation, mais précise que le vrai problème concernant les pneus vient essentiellement du milieu commercial et non des citoyens. M. Ste-Croix dit que la récupération des pneus hors normes coûte approximativement 75 \$. Donc pour éviter de payer ces frais les propriétaires s'en départissent autrement et c'est dans ces circonstances que les pneus se retrouvent dans le site.

M. Bondu se demande ce qui est inclus dans les résidus d'écocentre ? M. Ste-Croix répond que c'est en fait plusieurs matières, dont les encombrants. M. Ouellet ajoute que les encombrants sont la prochaine cible à laquelle il faudra s'attaquer car ces matières prennent énormément de place dans les sites d'enfouissement. M. Ouellet souhaite détourner ces matières avec un système d'économie sociale.

Mme Laberge se demande ce que le 3 738 tm représente dans le tableau sur le matériel de recouvrement ? M. Ste-Croix répond que c'est entre autres du verre provenant du centre de tri, du sable de balayage de rues et des sols contaminés. M. Bondu demande si le bardeau est également inclus dans ce chiffre ? M. Ste-Croix répond que oui. M. Pilote s'étonne du chiffre de matières enfouies provenant des écocentres. Il considère que c'est très peu par rapport à tout ce qui est reçu dans ces installations. M. Ste-Croix répond que l'objectif de la RMR avec ses écocentres c'est de détourner un maximum de matières. M. Guy Ouellet précise que sur les 21 000 tonnes reçues annuellement, 16 000 tonnes sont valorisées. Une belle réussite.

M. Ste-Croix ajoute que les matières qui ne peuvent être mises en marché sont broyées pour faire du matériel de recouvrement. Dans cette catégorie on retrouve une partie du bois traité créosoté et les chaises de patio pour ne nommer que ces deux matières. M. Thériault se demande à qui appartient le broyeur ? M. Ste-Croix précise que ce sont des entrepreneurs privés qui viennent dans les écocentres sur appel pour faire le broyage de ces matières. Mme Laberge se demande si 50 501 tonnes d'enfouies, ça représentait les prévisions ? M. Guy Ouellet répond que oui. Mme Laberge se demande, en faisant référence au PGMR, si la performance de 479 kg/personne incluait le tonnage des entreprises ? M. Ouellet répond que oui. Elle voudrait savoir si c'était possible de l'avoir pour le résidentiel seulement ? M. Ste-Croix répond que c'est difficile de diviser les deux, car certaines quantités de matières résiduelles sont produites par les ICI au profit des citoyens, comme les restaurants par exemple. C'est difficile de diviser les deux. RECYC-QUÉBEC utilise cette donnée en les incluant donc pour des fins de comparaison, il faut conserver les mêmes paramètres. Mme Laberge demande si la RMR a des objectifs plus ambitieux, malgré le fait que le gouvernement fixe à 700 kg et que nous soyons déjà à 479 kg ? Mme Stéphanie Fortin précise que malgré des objectifs plus ambitieux, rien ne sera réalisable sans l'appui des citoyens car la gestion des matières résiduelles c'est l'affaire de tous. L'atteinte des objectifs pour la gestion des matières résiduelles passe par la responsabilisation de chacun. M. Benouanas se demande à combien sont les autres régions ?

M. Ste-Croix répond qu'il ne sait pas. Mme Laberge mentionne que certaines personnes ignorent encore l'existence de certaines REP, comme pour les pots de peinture car encore beaucoup de gens les jettent dans les poubelles plutôt que de les envoyer dans les écocentres.

M. Ste-Croix poursuit la présentation du rapport annuel.

Faits saillants

- Ouverture de la Cellule #3 en novembre 2015 ;
- Volume approximatif utilisé en 2015 : 70 490 m³;
- Portails de radiation : 8 alarmes, mais toutes de faibles intensités;
- Balance: calibrée en août et en novembre.

Suivi des eaux de lixiviation :

- Démarrage de l'usine : juillet 2015;
- Début des rejets : 29 octobre 2015;
- Volume pompé : 2 169 m³;
- Dépassement de MES le 30 novembre.

Suivi des eaux souterraines:

- Demande de modification de la norme de manganèse, fer et sulfure;
- 3 dépassements de coliformes fécaux possiblement dus à la manipulation;
- PO-10 : nitrites/nitrates; plomb; sulfure.

Suivi des eaux de surface:

- Aucune eau de surface à la sortie des bassins de sédimentation.

M. Thériault se demande par rapport au dépassement si c'est en lien avec la recette du traitement ? M. Simard répond que oui. M. Pilote se demande quelle est la procédure à suivre lorsque cela se produit ? M. Simard explique que l'usine de traitement est munie d'un « *bypass* »

qui fait en sorte que l'usine est en mesure de fonctionner en circuit fermé. Cette façon de faire permet de faire les ajustements nécessaires au traitement avant le rejet à l'environnement.

M. Simard précise que concernant la demande de modification de la norme de manganèse le mandat a été donné à un hydrogéologue. Déjà à l'état naturel, la présence de manganèse était plus élevée que la norme prescrite donc la RMR veut la faire ajuster afin que cela soit représentatif de la réalité. M. Pilote se questionne sur la hauteur de la nappe phréatique. M. Simard répond qu'elle est minimalement à 10 m sous la surface du chemin périphérique et voir même plus profonde. Il indique que ce sont majoritairement des nappes perchées. De petites cuvettes qui sont prisonnières des failles du roc. M. Benouanas demande si dans le cas de dépassement il faut automatiquement le déclarer au ministère ? M. Ste-Croix répond que oui. Il faut tout envoyer au ministère. M. Bondu demande si les dépassements des coliformes fécaux sont en lien avec la manipulation ? M. Simard répond que c'est ce que la RMR suspecte. Par exemple des mains sales qui seraient entrées en contact avec l'échantillon. M. Bondu demande c'est quoi en moyenne ? M. Simard répond que la norme à respecter pour les coliformes fécaux est de 1 000 UFC/100 ml sur la moyenne mensuelle calculée avec les résultats hebdomadaires. M. Pilote se demande s'il était possible d'avoir copie des résultats d'analyse de l'échantillonnage des lacs environnants. M. Ste-Croix mentionne que tout est disponible dans le rapport annuel. M. Pilote souligne que la lecture de ces rapports est très difficile à comprendre en raison de la complexité de ces derniers. M. Simard offre son expertise pour aider à la compréhension. M. Pilote précise que les villégiateurs du Lac Bellevue souhaiteraient faire un suivi sur la qualité des eaux de leur lac avec les données d'analyse de la RMR. Mme Laberge dit que l'OBV pourrait aider le Lac Bellevue dans cette démarche. M. Bondu répond que oui en effet l'OBV peut faire ce genre de chose, qu'il est possible de réunir des gens pour expliquer des résultats d'analyses et de les vulgariser. M. Pilote demande quels sont les paramètres analysés dans le Lac Bellevue. M. Simard répond que c'est surtout en lien avec les fientes d'oiseaux, la salmonelle, les coliformes fécaux. Le protocole ressemble à celui qui analyse la qualité de l'eau pour la baignade. M. Bondu demande si la RMR a un bruit de fond ? M. Ste-Croix répond que quelques analyses ont été faites avant l'arrivée du LET sur le Lac Bellevue et les lacs environnants. M. Pilote dit trouver cela très intéressant et confirme vouloir vérifier avec l'OBV pour la suite des choses.

M. Dominic Simard poursuit avec le rapport annuel :

Échantillonnage des lacs environnants:

- Firme Gennen

Révision des objectifs environnementaux de rejet (OER):

- Débit cours d'eau récepteur : de 140 m³/jour → 98 m³/jour
- Atteint à 89% (47 obj. sur 53)

Goélands :

- Suivi continu fait au comité de vigilance

Biogaz:

- Aucune concentration dans les piézomètres ou bâtiments

M. Bondu demande quel est le débit autorisé par le ministère concernant les OER ? M. Simard précise que les objectifs (OER) étaient calculés avec un débit de 140m³/jour avant la révision et ce dernier a été établi à 98m³/jour à la suite de la révision. M. Bondu précise au comité que les OER sont des objectifs que l'on doit tendre à atteindre et non une norme. Plus ils sont élevés,

plus ils sont difficiles à atteindre. Il demande comment la révision a été faite. M. Simard répond que c'est la firme Gennen qui a échantillonné. M. Bondu se demande si c'était un rapport à part ? M. Simard répond que oui. M. Ste-Croix précise que c'était dans nos obligations du décret de le faire.

M. Simard poursuit la lecture du rapport annuel :

Test d'étanchéité conduite de refoulement:

- 967 m de long X 100 mm
- Test à 125 lb/po² réussi

Suivi du bruit :

- Réalisé entre le 21 septembre et le 20 novembre 2015
- Les niveaux enregistrés n'excèdent pas les normes

Garantie d'exploitation :

- 300 000\$ en crédit stand-by
- Bénéficiaire : MDDELCC

M. Pilote se demande quelles sont les normes pour le bruit. M. Ste-Croix mentionne que cette information est également incluse dans le rapport annuel. M. Bondu demande si la RMR calcule les effets cumulatifs par rapport au bruit ? C'est-à-dire les activités agricoles avoisinantes cumulées au bruit des opérations du LET. M. Ste-Croix répond que non. Par exemple l'an dernier le sonomètre était près de camions qui ont fait de l'épandage de boues municipales dans les champs agricoles du rang 8. La norme dépassait, mais ce n'était nullement en lien avec le LET. Ces données ont dû être reprises, ce qui explique la longue période pour réaliser le suivi du bruit.

M. Ouellet poursuit le suivi sur les requêtes et les goélands.

Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station

Programme de suivi des requêtes

2015

Type de requêtes	au 21 mai	au 6 oct	au 31 déc	Total
Calendrier/heures d'ouverture	2	0	0	2
Demandes diverses	0	2	0	2
Informations/commentaires ⁽¹⁾	29	19	5	53
Plaintes ⁽²⁾	1	0	0	1
Réclamations	0	0	0	0
Total	32	21	5	58

(1) Informations/commentaires

Demande d'adresse, tarification, si l'Ascension est fermée, type de matières pouvant être enfouies.

(2) Plaintes

Présence de goélands sur le lac Bellevue

Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station

Programme de suivi des requêtes

2016



Type de requêtes	au 18 mars	Total	
Calendrier/heures d'ouverture	0	0	
Demandes diverses	0	0	
Informations/commentaires ⁽¹⁾	4	4	
Plaintes	0	0	
Réclamations	0	0	
Total	4	4	

⁽¹⁾ **Informations/commentaires**

Demande d'adresse, tarification, si l'Ascension est fermée, type de matières pouvant être enfouies

Concernant les goélands, M. Ouellet mentionne que depuis le début de l'année seulement 5 goélands ont été aperçus. Il présente le tableau¹ des goélands pour l'année 2015. Il souligne que dans la plus forte période c'est un peu moins de 500 oiseaux qui auraient été dénombrés.

M. Pilote demande au comité quel membre avait parlé du Lac Kénogami lors d'une précédente rencontre ? Il était question des villégiateurs qui se seraient plaints de la présence de plus 1 000 individus sur leur lac et que selon eux, c'est directement en lien avec la présence du LET à Hébertville-Station? M. Bondu répond que c'était lui. Mais qu'à la lumière des informations demandées à la RMR, il croit que ce soit peu probable que les 1 000 goélands viennent du LET d'Hébertville-Station. Surtout que dans les plus fortes périodes on ne parle que de 500 oiseaux.

À 14 h 20 M. Hamid Benouanas quitte.

¹ Voir annexe pour le tableau.

5. Suivi des consultations publiques du PGMR

Mme Fortin fait le suivi des consultations sur la révision du PGMR qui se sont tenu les 10, 11 et 12 mars.

Elle précise que c'était une commission indépendante, présidée par le CREDD (Conseil régional de l'environnement et du développement durable). Elle était formée de :

M. Martin Néron d'Imprimerie Garma à titre de représentant du milieu des affaires;
M. Patrice Gobeil du Groupe CODERR à titre de représentant du milieu sociocommunautaire;
M. Martin Gilbert, conseiller coordonnateur à la Fédération régionale de l'UPA - Saguenay—Lac-Saint-Jean et responsable des syndicats locaux de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine à titre de représentant du milieu syndical;
M. Luc Simard, directeur général de la SGE à titre de représentant des groupes de protection de l'environnement;
M. Tommy Tremblay, directeur général du CREDD à titre de représentant des groupes de protection de l'environnement;
M. Sébastien Girard, Lac-Bouchette, à titre de représentant de la MRC du Domaine-du-Roy;
Mme Doris Lavoie, mairesse d'Hébertville à titre de représentante de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
M. Yvan Pilote, maire de Sainte-Jeanne-d'Arc à titre de représentant de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Trois soirées de consultations se sont tenues à Dolbeau-Mistassini, Roberval et Alma. Environ 70 citoyens se sont présentés à l'une ou l'autre des présentations. Il y a eu le dépôt de onze mémoires provenant d'organismes et de citoyens. Le dépôt du rapport est prévu en mai.

Principaux sujets abordés dans les mémoires et les questions des citoyens :

- Préoccupations par rapport à la sensibilisation pour améliorer les bonnes pratiques (investissement, importance, récurrence) ;
- Traitement des matières organiques (biométhanisation, compostage etc.);
- Localisation des plates-formes de compostage (LET);
- Incitatifs monétaires pour ceux qui font déjà bien les choses (compostage domestique, à la ferme, etc.);
- Appui financier à des projets de compostage local (projet Cambium, les Jardins Saint-Félicien, etc.).

M. Pilote demande si la RMR a un plan par rapport aux matières organiques ? M. Ouellet répond que oui, dans le PGMR révisé un scénario de base a été présenté. Il s'agit de la collecte avec un bac brun et la présence de plate-forme de compostage. Il précise que ce scénario va se peaufiner et se confirmer à la lumière du rapport de la commission et de la décision finale du conseil d'administration.

6. Suivi entente Saguenay

M. Ouellet fait le suivi sur l'entente Saguenay en présentant l'échéancier de travail. Il mentionne que le processus aura une durée de quatre ans et se divise en deux étapes. D'abord la demande de modification du tonnage annuel et ensuite la demande d'un nouveau décret. La première demande vise principalement les autorisations nécessaires pour accueillir les déchets de Saguenay en novembre 2017. Le décret actuel de la RMR permet l'enfouissement de 70 000 tonnes annuellement et pour recevoir des matières résiduelles additionnelles il faut augmenter notre tonnage annuel.

Parallèlement, pour ne pas mettre en péril la durée de vie du site, il faut demander un nouveau décret afin d'agrandir le site. Il précise toutefois que l'entente prévoit un mécanisme faisant en sorte qu'advenant le cas où le MDDELCC refuserait un nouveau décret, l'entente serait caduque.

Actions et demandes	Exigences	Échéances	Durée
ETAPE # 1 Demande de modification de décret – tonnage annuel	• Évaluation du tonnage gisement • Étude technique • Étude de bruit • Étude de dispersion atmosphérique • Étude sur la faune aviaire (initiative de la RMR)	Janvier 2016 à Novembre 2017	2 ans
ÉTAPE #2 Demande d'un nouveau décret – agrandissement	• Analyse des scénarios d'enfouissement • Dépôt de l'avis d'avant-projet • Arpentage • Étude hydrogéologique et géotechnique • Étude d'intégration au paysage • Étude technique • Étude de dispersion atmosphérique • Rédaction du rapport d'évaluation environnementale (Étude d'impact) • Audiences publiques (BAPE)	Mars 2016 à décembre 2019	4 ans

7. Présentation plan social – projet Saguenay

Mme Fortin présente par la suite le plan de consultation publique. Elle mentionne que ce dernier n'a pas encore été présenté publiquement. Elle annonce que les 10 et 12 mai, deux soirées d'information seront annoncées pour présenter à la fois l'échéancier que M. Ouellet vient d'expliquer, mais aussi de revenir sur l'entente et de parler de l'arrimage des PGMR. Par la suite, des ateliers thématiques et des visites du site seront organisés.

Actions	Sujets abordés	Dates
Soirées d'information générale	• Principes de l'entente • Projet d'agrandissement • Présentation de l'échéancier • Processus de consultation • Arrimage PGMR	Alma – 10 mai 2016 Saguenay – 12 mai 2016
Ateliers thématiques	• Visites du site  • Agrandissement  • Nuisances  • Transport et traitement des eaux 	Juin 2016 Septembre 2016 Septembre 2016 Octobre 2016

À 15 h 15 M. Marco Bondu quitte.

8. Résolution de la municipalité de Saint-Bruno

M. Pilote partage avec le comité une résolution qu'il a reçue à titre de président du comité de vigilance.² Il en fait la lecture. M. Thériault précise que la RMR a reçu copie de cette résolution aussi. M. Pilote demande par la suite à M. Ouellet ce que la RMR entend faire par rapport à cette résolution. M. Ouellet répond que c'est le conseil d'administration qui va traiter le document lors de sa rencontre prévue le 6 avril prochain.

² Voir annexe.

9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre régulière est prévue en septembre 2016 au LET d'Hébertville-Station. La date est à confirmer. Il est convenu que les membres seront informés par courriel des éléments par rapport à l'entente Saguenay et qu'au besoin, un comité supplémentaire pourrait être convoqué.

10. Levée de la rencontre

L'assemblée est levée à 15 h 40.

Stéphanie Fortin

Secrétaire du comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station

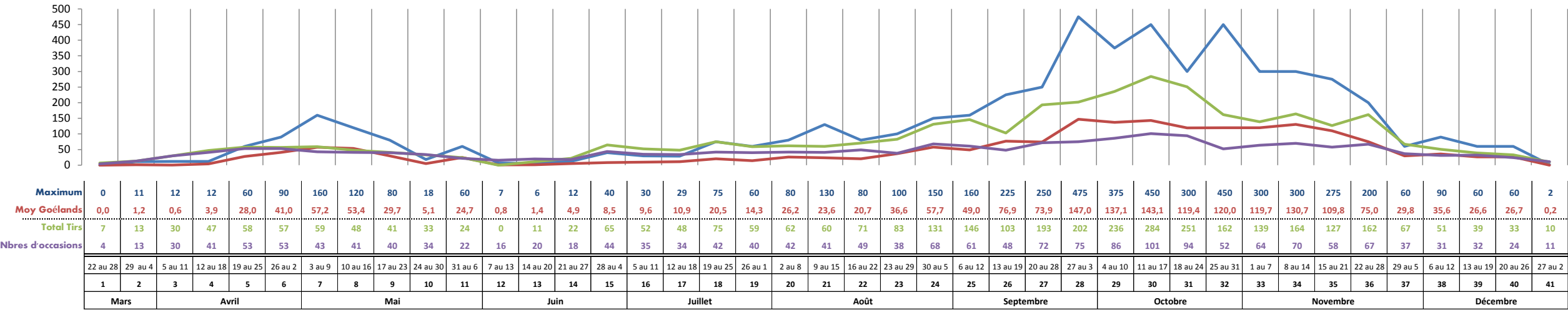
Directrice des communications – Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Annexe 1

Goélands

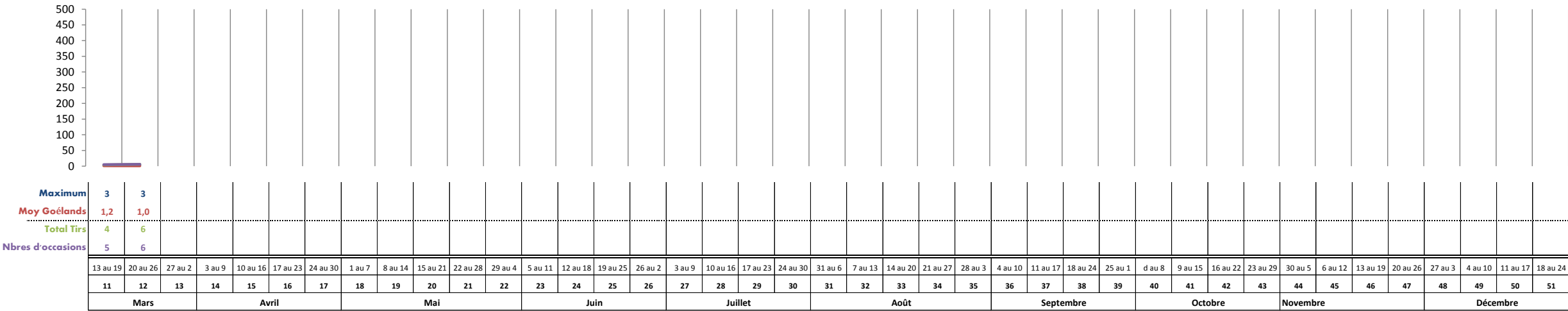
2015 Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station

Programme de contrôle des goélands



2016 Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station

Programme de contrôle des goélands



Annexe 2

Résolution



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO, TENUE
LE 7^e JOUR DU MOIS DE MARS 2016, À 19 H 30.**

SONT PRÉSENTS : M. le Maire Réjean Bouchard,
M. le Maire-suppléant, Dominique Côté
MM. les conseillers, Yvan Thériault, Marc-Antoine
Fortin, Jean-Claude Bhérer et Berthold Tremblay

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE
RÉJEAN BOUCHARD.**

Résolution N° 47.03.16

DEMANDE DE MISE À NIVEAU GÉNÉRALE CHEMIN DU LET

Considérant que le projet original du LET devait avoir, dans sa forme originale un certain impact environnemental au niveau du tonnage annuellement traité.

Considérant que pour le transport, le projet original du LET devait générer un impact de camionnage de 30 véhicules environ par jour sur le territoire municipal alors que le nouveau projet va générer très certainement 60 véhicules de plus par jour, et ce avec une provenance additionnelle issue tant du nord que de l'est.

Considérant que l'ensemble des nouveaux impacts environnementaux qui vont être créés par le biais de l'entente avec le Saguenay doit faire l'objet d'une mise à niveau des études techniques.

Considérant en outre que l'impact du nouveau projet va fortement compromettre la poursuite du développement récréatif et extensif du secteur.

Considérant qu'il est raisonnable de penser que ces études tant au niveau environnemental que pour le transport routier, doivent être connues des municipalités impactées ainsi que de la population en général.

Considérant que l'ampleur de ces nouveaux intrants majeurs du projet peut également amener à se questionner en toute objectivité qu'il convienne aussi de faire une mise à niveau des retombées positives ou négatives sur les territoires impactés.

Considérant que la répartition actuelle des redevances versée par la RMR aux municipalités impactées n'est déjà pas vraiment équitable et qu'elle a été faite en regard du projet original alors que le contenu futur du site sera fondamentalement très différent.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers :

Article 1. Que la municipalité demande à la RMR de nous indiquer sa volonté de nous communiquer les mises à niveau des études environnementales ainsi que celles sur le transport routier une fois que ces dernières seront finalisées, et ce, en regard des

nouveaux impacts environnementaux qui vont être créés par le biais de l'entente avec le Saguenay.

Article 2. Que la municipalité demande également à la RMR de considérer que l'ampleur de ces nouveaux intrants majeurs du projet les amène également à se questionner en toute objectivité qu'il convienne également de faire une mise à niveau des retombées positives ou négatives sur les territoires impactés.

Article 3. Que dans la perspective d'une telle mise à niveau, on puisse requérir à des spécialistes afin qu'ils évaluent et définissent la valeur et l'équité de toutes retombées en terme de redevances et de compensation et éventuellement par le biais de projets environnementaux de récréation extensive.

Article 4. Que la municipalité confirme qu'elle est en accord avec l'expansion du LET en faveur du Saguenay, mais que parallèlement, il soit réalisé une réflexion objective conduisant à des mesures équitables pour les populations impactées.

Article 5. Que la municipalité souhaite vivement que les présentes soient entendues et qu'il y soit donné suite au cours des prochaines semaines.

Article 6. Que copie de la présente résolution soit envoyée à M. Philippe Couillard, Premier ministre et député responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean; M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; M. Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports; Direction régionale des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports; M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE); M. Jean Tremblay, maire de Ville Saguenay; Mme Josée Néron, chef de l'Équipe du renouveau démocratique (ERD); MRC de Lac-St-Jean-Est et municipalités; Municipalité de Larouche; Société de développement de Saint-Bruno; et M. Serge Pilote, président du comité de vigilance du chemin du LET.

ADOPTÉE

(Réjean Bouchard) Maire

(Rachel Bourget) directrice
générale et secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme,
Ce mercredi, 9 mars 2016


Rachel Bourget
Directrice générale et secrétaire-trésorière